



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

CEP/AC.13/2005/4/Rev.1
23 mars 2005

ANGLAIS/ FRANÇAIS/ RUSSE

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Réunion de haut niveau des ministères de l'environnement
et de l'éducation

(Vilnius, 17 et 18 mars 2005)

(Points 5 et 6 de l'ordre du jour)

**CADRE DE VILNIUS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE LA CEE
POUR L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

adopté à la réunion de haut niveau

1. L'Équipe spéciale de l'éducation au développement durable a constaté que divers projets se rapportant à l'éducation au développement durable sont en cours d'exécution dans la région et elle a estimé qu'il serait opportun d'en prendre note et d'en tirer parti pour appuyer la mise en œuvre de la stratégie. Elle a, toutefois, également reconnu que des difficultés doivent encore être surmontées pour que la stratégie pour l'éducation au développement durable puisse être mise en œuvre en toute efficacité: il s'agit notamment de renforcer la coopération entre les gouvernements et les parties prenantes, d'améliorer les systèmes d'enseignement afin de prendre en considération le caractère interdisciplinaire de l'éducation au développement durable, de perfectionner et rationaliser l'enseignement formel, non formel et informel, et de mobiliser des ressources institutionnelles et matérielles suffisantes aux fins de l'éducation au développement durable. La stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable est un outil précieux à cet égard.

2. De plus, l'Équipe spéciale a relevé que les expériences et les besoins n'étaient pas les mêmes dans toute la région de la CEE. Il importe donc d'évaluer plus avant les besoins des diverses sous-régions et de renforcer la coopération sous-régionale, ce qui permettrait de se concentrer sur les questions cruciales pour une sous-région donnée et d'aider ainsi les pays à obtenir les meilleurs résultats concrets. Les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et ceux d'Europe du Sud-Est ont souligné qu'ils ont besoin d'un appui pour appliquer la stratégie. Il y aurait lieu d'encourager la conclusion de partenariats avec ces pays pour la mise en œuvre de la stratégie.

3. À sa onzième session (13-15 octobre 2004), le Comité des politiques de l'environnement a examiné la proposition de l'Équipe spéciale et est convenu de continuer à aller de l'avant. Il a décidé que le cadre de mise en œuvre devrait être à nouveau examiné à la Réunion de haut niveau les 17 et 18 mars 2005.

4. Une fois qu'elle aura été adoptée lors de la Réunion de haut niveau, les États membres devraient commencer sans délai à mettre la stratégie en œuvre. Le secrétariat de la CEE facilitera la mise en œuvre, sous réserve que les ressources le permettent. Il travaillera à cette fin en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Conseil de l'Europe, les centres régionaux pour l'environnement, ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales et autres organisations et institutions intéressées.

5. La stratégie pour l'éducation au développement durable pourrait aussi contribuer à promouvoir la Stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.

6. La mise en œuvre de la stratégie est un processus continu qui s'inscrit dans le long terme et comporte trois grandes phases:

a) Phase I (horizon 2007): les pays dresseront le bilan de ce qu'ils accomplissent déjà qui correspond aux objectifs de la stratégie et définiront les mesures à prendre en priorité pour mettre cette dernière en œuvre. Cela supposera de faire le point des politiques, des cadres juridiques et opérationnels, des mécanismes financiers et des activités éducatives adoptés, de repérer les obstacles rencontrés et les lacunes à combler et d'envisager les mesures correctrices à prendre pour surmonter ces points faibles. Il serait utile que les pays approuvent des plans nationaux qui serviront de cadre et d'instrument pour la mise en œuvre. Il y aurait lieu de mettre au point des méthodes et des indicateurs permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'éducation au développement durable, en particulier sur le plan qualitatif. Les résultats obtenus devraient être présentés à la Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» qui se tiendra à Belgrade en septembre-octobre 2007;

b) Phase II (horizon 2010): la mise en œuvre de la stratégie devrait être bien engagée. Les pays devraient examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des stratégies nationales ou d'État et, si nécessaire, les revoir;

c) Phase III (horizon 2015): les pays devraient avoir considérablement avancé dans la mise en œuvre de l'éducation au développement durable.

7. Le présent document a été établi sur la base des avis exprimés par l'Équipe spéciale et en tenant compte des observations formulées par le Comité des politiques de l'environnement. Il propose des activités de nature à faciliter le lancement de la mise en œuvre de la phase I et, dans certains cas, des phases suivantes. Ces activités s'articulent autour de la coordination, du partage des données d'expérience et des bonnes pratiques, du renforcement des capacités, de la sensibilisation du grand public et du développement de la coopération sous-régionale. Il propose aussi de définir une série d'indicateurs permettant de mesurer l'efficacité de la mise en œuvre.

I. ACTIVITÉS

A. Ateliers sous-régionaux

8. Des ateliers sous-régionaux (par exemple Europe orientale, Caucase et Asie centrale, Europe du Sud-Est, Amérique du Nord et Europe occidentale) auraient l'avantage de faciliter les travaux sur des questions précises revêtant une importance particulière pour une sous-région donnée et de renforcer la coopération sous-régionale. Ces activités devraient être organisées et coordonnées en conjonction avec des manifestations programmées par d'autres instances, notamment celles organisées dans le cadre du Conseil de l'Europe, du processus de Bologne, de l'Union européenne, du processus Baltic 21, etc. Il est essentiel que les organisations non gouvernementales y soient largement associées.

9. Des fonds sont nécessaires pour couvrir les dépenses d'organisation et les frais de voyage des représentants des pays en transition qui répondent aux critères et des ONG souhaitant participer aux ateliers sous-régionaux.

B. Recueil de bonnes pratiques nationales

10. Les gouvernements seront invités à fournir au secrétariat des exemples de leurs bonnes pratiques en matière d'éducation au développement durable. Un recueil sera établi (maximum 120 pages) et publié sous forme électronique (CD-ROM) et sur papier. Des fonds sont nécessaires pour couvrir les coûts de traduction vers l'anglais, le français et le russe et les honoraires d'un consultant recruté pour la conception et la mise en page de la publication. L'impression sera à la charge de l'ONU. Les coûts seraient moins importants si les pays fournissaient leur contribution dans les trois langues de travail. Une autre solution pourrait consister à produire ce recueil sous forme électronique uniquement et à afficher sur le site Web de la CEE. Cette activité pourrait être une contribution à la Conférence de Belgrade.

C. Élaboration d'indicateurs

11. La Réunion de haut niveau pourrait constituer un petit groupe d'experts chargé de concevoir des indicateurs selon lesquels mesurer l'efficacité de la mise en œuvre de la stratégie. Les experts sélectionnés devraient avoir une grande expérience des politiques nationales et internationales en matière d'environnement et d'éducation, de l'éducation à l'environnement et de l'éducation au développement durable. La composition du groupe devrait assurer une représentation géographique équitable des États membres de la CEE. Les représentants d'organisations internationales et de grands groupes pourraient être invités à se joindre à eux. Le groupe tiendrait quatre réunions en 2005 et en 2006. Des fonds sont requis pour couvrir les frais de voyage d'une personne par pays répondant aux critères (jusqu'à cinq pays maximum) et d'un représentant d'une organisation non gouvernementale. Les États membres peuvent s'ils le souhaitent proposer d'accueillir les réunions (voir le mandat à l'annexe II).

D. Utilisation d'un portail sur le Web

12. Un portail sur l'éducation au développement durable constituerait un outil important pour faciliter les échanges sur les bonnes pratiques, les approches novatrices, les expériences, les projets, ou tout autre échange d'informations. La CEE pourrait envisager d'établir un lien avec ou d'utiliser conjointement avec l'UNESCO le portail Web sur l'éducation au développement durable conçu par celle-ci. Les fonds éventuellement nécessaires peuvent être estimés ultérieurement.

II. COORDINATION ET EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE

13. Afin d'assurer une gouvernance et une communication efficaces au niveau régional, il est indispensable de mettre en place des centres de liaison pour l'éducation au développement durable dans tous les États membres de la CEE ainsi que dans toutes les organisations internationales intéressées. La Réunion de haut niveau propose de créer un comité directeur de l'éducation au développement durable chargé de prendre des décisions concernant la mise en œuvre de la stratégie et d'en examiner l'état d'avancement. Le comité directeur serait composé notamment de représentants des deux secteurs de l'environnement et de l'éducation ainsi que d'observateurs des parties prenantes intéressées. Il pourrait tenir des réunions annuelles ou se réunir moins fréquemment selon qu'il le juge bon. À des fins de rationalité logistique et budgétaire, ces réunions pourraient avoir lieu immédiatement avant ou après celles du Comité CEE des politiques de l'environnement. Un financement serait accordé pour permettre à une personne par pays répondant aux critères d'y participer (voir le mandat à l'annexe I).

14. Le processus «Un environnement pour l'Europe» pourrait servir de plate-forme pour promouvoir à un haut niveau la mise en œuvre de la stratégie dans la région. Dans le cadre de leurs conférences «Un environnement pour l'Europe», les ministres souhaiteront peut-être débattre de la mise en œuvre de la stratégie et évaluer les progrès faits en la matière sur la base des rapports nationaux et d'autres rapports pertinents (par exemple d'ONG). Les Ministres de l'éducation seraient invités à participer à ces réunions. La première réunion pourrait se tenir dans le cadre de la Conférence de Belgrade en 2007 ou à sa suite immédiate. Il y aurait lieu d'examiner la question des fonds nécessaires pour aider les représentants des pays répondant aux critères à participer à cette réunion dans le cadre des préparatifs de la Conférence de Belgrade.

15. Les études de performance environnementale, tant au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) que des programmes de la CEE, pourraient contenir aussi un bilan de la mise en œuvre des politiques d'éducation au développement durable.

16. La continuité est essentielle au succès de la stratégie. Pour que les tâches susmentionnées puissent être accomplies, il sera nécessaire de financer de source extrabudgétaire et pendant 28 mois le traitement d'un fonctionnaire de rang P-3, qui assurera la gestion du processus et la fourniture de la documentation de fond.

III. ARRANGEMENTS FINANCIERS

17. Pour assurer une application effective de la stratégie, il faut, entre autres, disposer de ressources financières et humaines suffisantes. Il est nécessaire de disposer de sources de financement stables et prévisibles et le partage équitable de la charge doit être le principe directeur de toutes dispositions financières arrêtées à cette fin.

18. Un plan de contributions volontaires, en espèces ou en nature, versées par les pays et les autres donateurs intéressés pourrait offrir une solution efficace et réalisable dans l'immédiat et à moyen terme. Le plan proposé est le suivant: les «gros» donateurs verseraient €20 000 ou davantage, les donateurs «de taille moyenne» €2 000 ou davantage et les «petits» donateurs €200 ou davantage. La réunion voudra peut-être envisager d'arrêter des dispositions financières stables et prévisibles au moyen de ce plan provisoire de contributions volontaires. Un budget figure à l'annexe III.

Annexe I

**PROJET DE MANDAT DU COMITÉ DIRECTEUR CEE DE L'ÉDUCATION
AU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Mandat

1. Après avoir approuvé la stratégie pour l'éducation au développement durable, la Réunion de haut niveau constitue le comité directeur CEE de l'éducation au développement durable chargé de prendre des décisions concernant la mise en œuvre de la stratégie et d'en examiner l'état d'avancement*.
2. Le secrétariat de la CEE assure le service du comité directeur, conformément aux règles et pratiques en vigueur à la CEE.

Composition

3. Les membres du comité directeur sont désignés par les gouvernements des pays membres de la CEE. Ils représentent au minimum les deux secteurs de l'environnement et de l'éducation et la composition du comité directeur est ouverte à tous les pays. Ses membres sont chargés de représenter la position générale de leur pays. Les candidatures sont à présenter au secrétariat avant le mois de juin 2005. Les représentants d'organisations internationales ou d'organisations non gouvernementales sont invités en qualité d'observateurs, sur décision du comité directeur. L'UNESCO siège en qualité d'observateur permanent.

Objet

4. Le comité directeur est le principal organe de prise de décisions pour les activités relatives à la stratégie pour l'éducation au développement durable dans la région de la CEE et est chargé d'orienter la mise en œuvre de la stratégie. Il fait également le point sur sa mise en œuvre. En particulier, le comité directeur:
 - a) Encourage et coordonne la mise en œuvre de la stratégie avec d'autres activités internationales de façon à rechercher des synergies et à éviter tout chevauchement;
 - b) Suit les progrès réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie; établit les rapports d'évaluation à ce sujet et propose des mesures prioritaires, identifie les problèmes et propose les mesures correctives à prendre le cas échéant;
 - c) Assure la liaison avec les organisations internationales et les organisations non gouvernementales compétentes actives dans les domaines de l'éducation, de l'environnement et du développement durable et coopère étroitement avec elles;

* On trouvera des informations connexes sur le site Web du comité directeur sur les transports, l'environnement et la santé du Programme paneuropéen, à l'adresse suivante:

<http://www.thepep.org/en/commitee/committee.htm>

- d) Facilite la coordination intersectorielle et la coopération internationale entre institutions publiques et privées;
- e) Constitue des groupes de travail, équipes spéciales et autres organes en fonction des besoins afin de mettre en œuvre les activités;
- f) Fournit des avis sur la nécessité d'adopter éventuellement de nouveaux instruments favorisant l'éducation au développement durable;
- g) Fait fonction d'instance pour l'examen des questions relatives à l'éducation au développement durable aux niveaux régional et international;
- h) Élabore des contributions dans le domaine de l'éducation au développement durable à l'intention de la Commission du développement durable et des autres mécanismes compétents;
- i) Assure la liaison, s'il y a lieu, avec les autres commissions régionales de l'ONU dans son domaine de compétence;
- j) Tient le Comité CEE des politiques de l'environnement informé de ses activités, sauf décision contraire.

Bureau

5. À chaque réunion, un président et un vice-président sont élus parmi les représentants des États membres de la CEE présents à la réunion. Les membres du bureau doivent représenter les différents secteurs (par exemple environnement et éducation). Ils assument la présidence et la vice-présidence du comité directeur jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Réunions

6. Les réunions du comité directeur sont convoqués par la CEE. Elles se tiennent ordinairement à l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), à moins qu'un État membre ne propose en pratique d'accueillir la réunion. À des fins de rationalisation logistique et budgétaire, les réunions du comité directeur peuvent être organisées immédiatement avant ou après celles du Comité CEE des politiques de l'environnement. Si les ressources le permettent, un financement est accordé pour permettre à une personne par pays répondant aux critères de participer à ces réunions, conformément aux règles établies par le Comité CEE des politiques de l'environnement. Le comité directeur adopte ses décisions par consensus ou, s'il y a lieu, les met aux voix.

Durée

7. Le comité directeur siège jusqu'à la Réunion de haut niveau tenue en même temps que la prochaine conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (octobre 2007 en principe).

Annexe II

PROJET DE MANDAT DU GROUPE D'EXPERTS DES INDICATEURS

Mandat

1. Après avoir adopté la stratégie pour l'éducation au développement durable, la Réunion de haut niveau constitue le groupe spécial d'experts chargé de mettre au point des indicateurs pour mesurer le degré d'efficacité de la mise en œuvre de la stratégie. Le rapport du groupe est présenté pour approbation au comité directeur de l'éducation au développement durable.
2. Le secrétariat de la CEE assure le service du groupe d'experts, conformément aux règles et pratiques en vigueur à la CEE.

Composition

3. Les membres du groupe d'experts ont une expérience approfondie des politiques nationales et internationales en matière d'environnement et d'éducation, d'éducation à l'environnement et d'éducation au développement durable. La composition du groupe assure une représentation géographique équitable des États membres de la CEE.
4. Les membres du groupe d'experts sont désignés par les gouvernements. Des représentants d'organisations internationales, en particulier de l'UNESCO, et d'autres grands groupes peuvent être invités en qualité d'observateurs. Les candidatures sont à présenter au secrétariat avant le mois de juin 2005.

Annexe III**PROJET DE BUDGET DU PROGRAMME DE LA CEE SUR L'ÉDUCATION
AU DÉVELOPPEMENT DURABLE***(en dollars des États-Unis¹, calculs effectués en appliquant
le barème des quotes-parts de l'ONU)***Utilisation des fonds:****I. CONTRIBUTIONS**

A.	Solde initial au 1 ^{er} janvier 2003 (Suède)	15 000
B.	Reçu en août 2003 (Suède)	34 200
	Reçu en janvier 2004 (Royaume-Uni)	53 300
	Reçu en avril 2004 (Italie)	24 600
	Reçu en août 2004 (Royaume-Uni)	19 900
	Reçu en novembre 2004 (Autriche)	13 000
	<u>Sous-total (B)</u>	<u>160 000</u>
C.	Reçu en décembre 2003 (Pays-Bas) - montant affecté au traitement d'un fonctionnaire	59 980
	TOTAL DES CONTRIBUTIONS (A + B + C)	219 980

II. DÉPENSES

A.	Frais de voyage des participants répondant aux critères pour deux réunions de l'Équipe spéciale et quatre réunions du groupe de rédaction	37 530
B.	Frais de voyage du personnel pour les réunions correspondantes	8 400
C.	Traitement d'un fonctionnaire P-3 (temps partiel) ²	59 980
	<u>Sous-total (A + B + C)</u>	<u>105 910</u>
D.	Dépenses d'appui au programme: 13 % de 105 910 dollars É.-U.	<u>13 770</u>
	TOTAL DES DÉPENSES (A + B + C + D)	119 680
III.	SOLDE (1^{er} décembre 2004)	+ 100 300

¹ Chiffres arrondis.² Les dépenses de personnel sont calculées pour la période février 2004-juillet 2005 (compris).

ESTIMATIF DES DÉPENSES POUR LA PÉRIODE DÉCEMBRE 2004-NOVEMBRE 2007:

1.	Réunion conjointe de haut niveau, mars 2005 ³	70 000
2.	Ateliers sous-régionaux ⁴	150 000
3.	Recueil des bonnes pratiques nationales ⁵	25 000
4.	Première réunion du comité directeur, 2006 ⁶	30 000
5.	Groupe d'experts des indicateurs ⁷	40 000
6.	Gestion du processus ⁸	290 000
	<u>Sous-total</u>	<u>605 000</u>
	Dépenses d'appui au programme: 13 % de 605 000 dollars É.-U.	78 650
	TOTAL	683 650
	SOLDE (Solde reporté, au 1 ^{er} décembre 2004)	+ 100 300
	TOTAL REQUIS (jusqu'à novembre 2007 compris) (TOTAL DES DÉPENSES ESTIMÉES - SOLDE)	583 350

³ Des financements seront accordés à hauteur de deux personnes par pays répondant aux critères pour une réunion d'une journée et demi.

⁴ L'ensemble devrait couvrir les dépenses de fonctionnement et les frais de voyage des représentants des pays en transition et d'ONG pour les ateliers sous-régionaux.

⁵ Le montant couvre la traduction en anglais, français et russe et les honoraires du consultant chargé de concevoir et mettre en page la publication.

⁶ Un financement sera accordé pour permettre à une personne par pays répondant aux critères de participer à la réunion.

⁷ Des financements seront accordés à hauteur d'une personne par pays répondant aux critères (cinq pays maximum) et d'un représentant d'ONG, pour quatre réunions.

⁸ Traitement (275 000 dollars É.-U.) et frais de voyage (15 000 dollars É.-U.) pour un P-3 pendant 28 mois (août 2005-novembre 2007 compris).